



AG par correspondance

Par **Lezard**, le **06/09/2020 à 20:00**

L'AG par correspondance est-elle une disposition transitoire (liée au Covid) ou définitive ?

Qui assiste à l'AG en présentiel ? Le CS?

Comment peut-on élire le CS puisque la convocation ne propose aucun nom?

Merci de vos réponses ! Cordialement.

Par **youris**, le **07/09/2020 à 09:51**

le vote par correspondance est prévu par l'ordonnance du 30 octobre 2019 donc sans rapport avec la pandémie et le formulaire de vote a été précisé par un arrêté du 2 juillet 2020.

dans notre copropriété, nous avons voté par correspondance, le dépouillement a été par notre syndic et un contrôle des votes a été réalisé par le président du conseil syndical.

pour l'élection des membres de notre conseil syndical, notre convocation comportait les noms des membres actuels .

mais il est vrai que cette procédure a des limites surtout en matière des discussions préalables ax votes des résolutions.

salutations